

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 07 Mai 2014

Convocation et Affichage le 2 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le **Mercredi 7 mai à 18 h 30**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

Présents : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, CAULIER Yvon, MERIEN Jérôme, HERBERT Francis, BRUGEASSOU Delphine, LEHELLE Martine, EL ALLOUKI Julie, LATREILLE Anne, LIMOUSIN Loïc

ABSENTS : LAMY Marie-Claude (Pouvoir donné à MAGNE Jean-Michel), DAGUT Jérôme

Secrétaire de séance : BERTRANDIAS Isabelle

Délibération n° 19/2014 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES
LOCALES – ANNEE 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1982,

VU la loi de finances pour 2011,

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes communales pour l'année 2014 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti,

Après analyse du Budget Primitif 2014, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter les taux de référence communaux 2014.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, décide d'appliquer pour 2014 aux impôts directs locaux, les taux suivants :

- taux de la taxe d'habitation : 13,95 %,
- taux de la taxe sur le foncier bâti : 16,59 %
- taux de la taxe sur le foncier non bâti : 69,30 %

Délibération n° 20/2014 : VOTE du BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE
EXERCICE 2014

Monsieur Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote le budget primitif** de la commune pour 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recette de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------|
| • en section de Fonctionnement : | 485 247.00 € |
| • en section d'Investissement : | 325 931.75 € |

Délibération n° 21/2014 : VOTE du BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget assainissement pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget assainissement 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ▶ Section d'Exploitation : 44 432.83 €
- ▶ Section d'Investissement : 32 251.40 €

Délibération n° 22/2014 : VOTE du BUDGET LOTISSEMENT – EXERCICE 2014

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Lotissement pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget Lotissement 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ▶ Section de Fonctionnement : 296 091.40 €
- ▶ Section d'Investissement : 236 187.08 €

Délibération n° 23/2014 : VOTE du BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX-EXERCICE 2014

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Logements Sociaux pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget Logements Sociaux 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ▶ Section de Fonctionnement : 6 066.00 €
- ▶ Section d'Investissement : 6 693.02 €

Délibération n° 24/2014 : Attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Bruno DE VENCA Y Inspecteur des finances publiques

Monsieur Le Maire indique qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 du Ministre de l'intérieur et, de la décentralisation et du Ministre de l'économie, des finances et du budget a institué en faveur des receveurs municipaux et syndicaux une indemnité se substituant à l'indemnité de gestion.

Au terme de ce texte, il appartient à notre assemblée de fixer le principe de l'attribution de cette indemnité, son taux et sa date d'effet.

La décision qui sera prise aura un caractère permanent et ne sera renouvelée que s'il y a modification du taux, renouvellement du conseil municipal ou s'il y a changement de comptable.

Dans ces conditions, je vous propose d'allouer à Monsieur Bruno DE VENCA Y, receveur municipal, en sa qualité de conseiller financier de notre collectivité, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à effet du 29 mars 2014, date d'installation du nouveau conseil municipal et au taux de 100%.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prévus à l'article 6225 du budget.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

Délibération n° 25/2014 : Convention Festival de la Vallée – Edition 2014

Monsieur le Maire présente la convention de co-réalisation à intervenir entre :

- La municipalité de Chantérac représentée par son Maire, Jean-Michel MAGNE.
- La municipalité et le CCAS de Saint-Astier représentée par son Maire et son Présidente, Elisabeth MARTY,
- La municipalité de Saint Aquilin représentée par son Maire, Annick DEZON,
- La municipalité de Bourrou représentée par son Maire, Marie-Claude KERGOAT,
- La municipalité de Annesse et Beaulieu représentée par son Maire, Michel BUISSON,
- La municipalité de Grignols représentée par son Maire, Patrick GUEYSSET,
- La municipalité de St Germain du Salembre représentée par son Maire, Jean-Yves ROHART,
- La municipalité de St Léon sur l'Isle représentée par son Maire, Jean6Luc LAFORCE,
- La municipalité de Manzac sur Vern représentée par son Maire, Bernard PUYRIGAUD,
- La municipalité de Neuvic sur l'Isle représentée par son Maire, François ROUSSEL,
- La ligue de l'Enseignement de la Dordogne représentée par sa Présidente, Renée SIMON,
- Le centre de Rencontres et d'Action Culturelles représentée par son Président, André CHAMPEAUX,

Ayant décidé d'unir leurs efforts pour proposer la manifestation :

« La VALLEE EN ...jeu »

**21^{ème} festival au cœur des vallées de l'Isle, du Vern et du Salembre
Edition 2014 du 10 mai au 14 juin 2014.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipale :

- Accepte les termes de la convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Délibération n° 26/2014 : convention type de prêt d'exposition/Valise/Matériel pour une Action culturelle Bibliothèque Départementale de Prêt

Monsieur Le Maire présente la convention de mise à disposition de la valise « CLOWN » à intervenir entre :

- La commune de Chantérac

Et

- Le Département de la Dordogne via la Bibliothèque Départementale de Prêt à Périgueux.
La présente convention a pour but : Dans le cadre de ses activités à la lecture, le Département via la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) met à la disposition de la collectivité LA VALISE « CLOWN » durant la période du 10 juin au 25 juin 2014. Le prêt est consenti à titre gracieux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Délibération n° 27/2014 : Logement communal Sud groupe scolaire Bail de location au 1^{er} juin 2014

Le logement communal Sud du Groupe Scolaire est libre depuis le 12 mai 2014.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de location de Madame DUMAS-HERBERT Marjorie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

► Adopte le projet de bail qui lui est présenté, qui fixe à 494.37 € par mois le loyer de Madame Marjorie DUMAS-HERBERT,

► Autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location qui prend effet le 1^{er} Juin 2014.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Le conseil Municipal décide d'augmenter pour 2014, les taux d'imposition des taxes locales, soit :

- taux de la taxe d'habitation : 13,95 %,
- taux de la taxe sur le foncier bâti : 16,59 %
- taux de la taxe sur le foncier non bâti : 69,30 %

Le conseil a voté avec 12 pour et 2 abstentions.

ENTRETIEN RESEAU DU TOUT A L'EGOUT – ASSAINISSEMENT

Monsieur Le MAIRE présente au Conseil Municipal un devis d'entretien du réseau du tout à l'égout pour l'année 2014. Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

Questions diverses et communications diverses

- 1) L'association RIDE-ON demande une subvention pour le super Cross du 14 juin 2014 de 1 800 euros. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 000 €.
- 2) Le siège social du syndicat intercommunal de DFCI de la Double est transféré à l'adresse suivante : Marie de EYgurande-Gardedeuilh-Le Bourg-24700 EYGURANDE-GARDEDEUILH.
- 3) Monsieur PLAIZE PAITRAULT demande le renouvellement du bail de la boulangerie. Le Conseil décide de se renseigner à ce sujet.
- 4) **Les Jardins Sioracois** – Marché de travaux passé en 2011 pour l'aménagement du lotissement communal : Monsieur Le Receveur de la trésorerie demande de fournir un certificat administratif afin de rembourser la retenue de garantie d'un montant de 1 787.76 euros, Le conseil Municipal ne souhaite pas réaliser ce remboursement. L'entreprise n'a pas honoré son marché.
- 5) Une liste de noms/prénoms et adresses de 12 commissaires titulaires et 12 suppléants a été transmise à la Direction Générale des Finances Publiques de Périgueux afin de renouveler la commission communale des impôts directs de la commune, suite aux élections municipales.

Récapitulatif des délibérations prises

- **Délibération n° 19/2014** : Vote des taux d'imposition des Taxes Locales – Année 2014
- **Délibération n° 20/2014** : Vote du Budget Primitif de la Commune – Exercice 2014
- **Délibération n° 21/2014** : Vote du Budget Assainissement – Exercice 2014
- **Délibération n° 22/2014** : Vote du Budget Lotissement – Exercice 2014
- **Délibération n° 23/2014** : Vote du Budget Logements Sociaux – Exercice 2014
- **Délibération n° 24/2014** : Attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Bruno DE VENCAÏ, inspecteur des finances publiques
- **Délibération n° 25/2014** : Convention Festival de la Vallée – Edition 2014
- **Délibération n° 26/2014** : Convention type de prêt d'exposition/Valise/Matériel pour une Action culturelle-Bibliothèque Départementale de Prêt
- **Délibération n° 27/2014** : Logement Communal Sud Groupe Scolaire- Bail de location Au 1^{er} juin 2014

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h30. Ainsi délibère en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

NOMS	Prénoms	Pouvoir Donné à	Emargement	Motif non- émargement
MAGNE	Jean-Michel			
BRUGEASSOU	Pierrot			
FAURE	Colette			
LANDRY	Patrick			
BERTRANDIAS	Isabelle			
BRUGEASSOU	Delphine			
CAULIER	Yvon			
DAGUT	Jérôme			
EL ALLOUKI	Julie			
HERBERT	Francis			
LAMY	Marie-Claude			
LATREILLE	Anne			
LECHELLE	Martine			
LIMOUSIN	Loïc			
MERIEN	Jérôme			

